

L'audition de Benalla ébranle le directeur de cabinet de Macron

PAR ANTTON ROUGET

ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018



Alexandre Benalla devant la commission des lois du Sénat, le 19 septembre. © Reuters

Sous serment, Alexandre Benalla a indiqué mercredi devant les sénateurs qu'il avait détenu un pistolet Glock 43 pendant plusieurs déplacements présidentiels. Le directeur de cabinet de l'Élysée Patrick Strzoda, qui avait appuyé l'autorisation de port d'armes, avait pourtant prétendu le contraire. Problème : il était également sous serment.

Il est 8 h 47, ce mercredi matin, et la présentatrice de la chaîne Public Sénat s'inquiète de l'absence d'Alexandre Benalla, convoqué à 8 h 30 par la commission d'enquête de la chambre haute. Et si l'ancien collaborateur d'Emmanuel Macron ne se présentait finalement pas devant les sénateurs, « *que risquerait-il ?* », demande-t-elle à ses invités.

Pas le temps de répondre. Car l'ancien chargé de mission de l'Élysée apparaît enfin dans la salle Clemenceau, où les sénateurs de la commission des lois l'attendent de pied ferme pour la vingt-troisième audition de leur mission d'information sur « *les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités* ».

Costard-cravate, lunettes cerclées et rasé de près, le jeune homme a un look d'étudiant en droit ; bien loin de l'image du faux policier casqué qui avait violemment frappé un manifestant, **place de la Contrescarpe** à Paris, en marge de la manifestation du 1^{er} Mai. Serein et détendu, il s'installe seul, sans avocat, aux côtés des co-rapporteurs de la commission et prend le soin

de s'excuser des propos qu'il a pu tenir à l'encontre du président Philippe Bas (LR), qu'il avait notamment qualifié de « *petit marquis* ».

Après plusieurs jours de spéculation, Alexandre Benalla, mis en examen pour « violences en réunion n'ayant pas entraîné d'incapacité temporaire de travail », « immixtion dans l'exercice d'une fonction publique en accomplissant des actes réservés à l'autorité publique », « port et complicité de port prohibé et sans droit d'insignes réglementés par l'autorité publique », « recel de violation du secret professionnel » et « recel de détournement d'images issues d'un système de vidéoprotection », a décidé de calmer le jeu et de parler, sans se retrancher derrière l'enquête judiciaire en cours pour esquiver les questions, **à la différence notable** de l'ancien ministre Jérôme Cahuzac devant la commission d'enquête relative à son affaire.

Appliqué, Benalla introduit la plupart de ses réponses d'un « *pour être tout à fait précis* ». Mais ses explications ne permettent pas forcément d'y voir plus clair sur les fonctions qui étaient réellement les siennes auprès du président de la République. En revanche, sur la question centrale de son port d'armes, un pistolet Glock 43, l'ancien collaborateur de l'Élysée contredit formellement la version du préfet Patrick Strzoda, directeur de cabinet d'Emmanuel Macron, lors de son audition devant le Sénat le 24 juillet.

Problème : Patrick Strzoda s'exprimait ce jour-là sous serment.



Le directeur de cabinet Patrick Strzoda devant la commission des lois, le 24 juillet. © Reuters

Devant les sénateurs, Patrick Strzoda avait **déclaré** qu'Alexandre Benalla, qui officiait comme adjoint au chef de cabinet d'Emmanuel Macron, n'avait jamais participé à un déplacement présidentiel officiel avec son arme, même s'il avait obtenu une autorisation de port d'armes en octobre 2017 avec le soutien de

l'Élysée. « *Je précise qu'il ne portait jamais d'arme en déplacement public* », avait déclaré le préfet, après avoir juré de « *dire toute la vérité et rien que la vérité* ». Jamais d'arme, absolument jamais. « *C'est une information importante* », avait alors réagi Philippe Bas.

Le président de la commission d'enquête ne pensait pas si bien dire. Deux mois plus tard, Alexandre Benalla a en effet fini par lâcher une petite bombe après **plusieurs relances** du sénateur Jean-Pierre Sueur (PS). « *Il a pu arriver que j'aie une arme sur moi. C'est possible, cela a pu arriver* », a avoué Alexandre Benalla, en ajoutant ensuite que « *de la même manière que pour des déplacements publics, il a pu arriver que j'aie une arme sur moi à l'occasion d'un déplacement privé du président* ».

La contradiction entre les deux versions est loin d'être anecdotique, la question de l'arme d'Alexandre Benalla étant depuis plusieurs semaines déjà un des principaux nœuds de l'affaire. Les doutes des sénateurs reposent sur la question suivante : comment se fait-il qu'Alexandre Benalla, présenté par l'Élysée comme un simple organisateur de déplacements sans mission de police ou de sécurité, ait eu besoin de porter une arme ? N'était-il pas en fait le garde du corps privé d'Emmanuel Macron ?

Hypothèse explosive pour la présidence de la République, qui aurait alors court-circuité les services du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR, chargé de la sécurité lors des déplacements) et du commandement militaire du palais de l'Élysée.



Alexandre Benalla, à gauche, devant la commission des lois du Sénat, mercredi 19 septembre 2018. © Reuters

Alexandre Benalla a d'ailleurs insisté sur le fait qu'il n'a « *jamais été le garde du corps d'Emmanuel Macron* ». Selon lui, sa demande de port d'armes « *n'était pas liée à la sécurité du président de la République mais à [s]a*

sécurité personnelle », estimant qu'il était « *exposé plus que n'importe quel autre collaborateur* » de la présidence.

Devant les parlementaires, l'ancien chargé de mission a ainsi indiqué qu'il portait son arme à la ceinture le matin et le soir, en quittant et rejoignant son domicile situé à une vingtaine de minutes de l'Élysée, où il déposait son Glock dans un casier. À quelques reprises seulement, il l'aurait emmené avec lui sur des déplacements.

Cette explication bute sur plusieurs faits ou déclarations. Devant les sénateurs, et également sous serment, le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler avait déclaré en juillet que l'arme était liée aux missions d'Alexandre Benalla, et non pas à sa propre sécurité. « *Il me semble que l'attribution est liée à la fonction qu'il exerce et non pas à un risque le concernant tout particulièrement* », avait-il clairement exposé.

Avant d'ajouter, pour tenter d'habiller cette étrange décision d'armer un adjoint au chef de cabinet : « *Je suppose tout simplement que le dispositif de sécurité est adapté à l'intensité de la menace et au contexte dans lequel se situe le président de la République. C'est toujours le GSPR qui est en charge de la sécurité du président de la République lorsqu'il est en déplacement. Je suppose simplement que, dans certaines circonstances, il a été jugé qu'il pouvait être utile que d'autres puissent apporter leur concours, mais vous [les sénateurs] les interrogerez.* »

Second élément : l'autorisation de port d'armes a été accordée en octobre 2017 en vertu des missions d'Alexandre Benalla, et toujours pas pour une quelconque menace personnelle. En 2013 puis janvier 2017, Alexandre Benalla avait déjà sollicité une autorisation auprès du ministre de l'intérieur en invoquant des risques pour sa vie. Mais ces demandes avaient été toutes les deux rejetées.

« *La demande de M. Benalla sur ce fondement, dont je n'avais pas à avoir connaissance, a été refusée parce qu'il a été estimé, à mon avis à juste titre,*

que M. Benalla n'était pas exposé à des risques exceptionnels d'atteinte à sa vie », a expliqué le préfet de police de Paris, Michel Delpuech, devant le Sénat.

La troisième demande, ayant celle-là abouti, a été effectuée auprès de la préfecture de police de Paris sur la base d'un autre fondement juridique, lequel concerne les fonctionnaires ou agents des administrations publiques exposés par leur fonction à des risques d'agression. « Patrick Strzoda, à l'Élysée, a relayé la demande au regard des fonctions qu'exerçait M. Benalla », a développé M. Delpuech, ne laissant aucun doute sur la nature de la demande. Le directeur de cabinet d'Emmanuel Macron s'en est justifié en estimant « utile qu'en plus du GSPR, une personne puisse porter une arme » sans pour autant « détailler ce point ».

L'arrêté d'octobre 2017 s'appuie clairement sur la « mission de police » du chargé de mission « dans le cadre de son action de coordination de la sécurité de la présidence de la République avec les forces militaires et le GSPR ». Une version confirmée par Yann Drouet, ancien chef de cabinet du préfet de police, également auditionné ce mercredi et qui a confirmé au passage qu'Alexandre Benalla était le seul membre de l'Élysée à avoir fait l'objet d'une telle autorisation.

« J'ai du mal à comprendre. Ces missions de police [d'Alexandre Benalla] existent-elles ou pas ? », l'a interrogé la co-rapporteuse Muriel Jourda (LR). Réponse floue de Drouet : sur la base des éléments communiqués par l'Élysée à la préfecture, les services de la préfecture ont estimé que la « coordination » de la sécurité pouvait « être assimilée à des missions de police ».

Parfois armé au cours des déplacements, Alexandre Benalla était également très proche du président de la République, ont aussi relevé les sénateurs ce mercredi matin. Comme un garde du corps, en somme, ont d'ailleurs estimé plusieurs spécialistes de la sécurité rapprochée. « Des professionnels disent : "Il est l'épaule droite [terme technique – ndlr] d'Emmanuel Macron" », a indiqué Patrick Kanner (PS), ancien ministre de François Hollande. Ce à quoi Benalla a opposé la nécessité, pour coordonner les opérations, d'avoir une « proximité immédiate » avec le président, sans toutefois remplacer le travail des policiers. Il s'agit-là d'une pratique inédite. « Notre proximité nouvelle a pu gêner le GSPR. (...) Cela a donné lieu à des discussions entre le chef du GSPR et le chef de cabinet », a d'ailleurs signalé Alexandre Benalla.

Également auditionné en fin de matinée, Vincent Crase, gendarme de réserve présent lors des incidents du 1^{er} Mai et également mis en examen, ne s'est quant à lui pas risqué à définir les fonctions exactes de son compère. À chaque question à ce sujet, M. Crase, qui a été introduit à l'Élysée par Benalla, a constamment botté en touche : « Je me réserve le droit de ne pas y répondre (...) Cela ne me concerne en rien. »

Après une énième relance, il a même fini par lâcher : « Même si je le sais, je ne vous répondrai pas. »

Boîte noire

Le Sénat est la chambre haute du Parlement français, et non la chambre basse, comme indiqué par erreur dans la première version de l'article. Merci au lecteur nous l'ayant signalé pour sa vigilance.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.